



AGPM
maiz'EUROP'

Paris, le 21 novembre 2012
CT- LE/mbb

Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
78, rue de Varenne
75349 Paris SP 07

**Objet : Lettre ouverte à Monsieur Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

STIGMATISER LE MAÏS : TROP C'EST TROP !

Monsieur le Ministre,

J'aurais souhaité ne jamais devoir écrire cette lettre ouverte, mais vos récentes déclarations devant les représentants de l'O.P.E.C.S.T., Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, m'y obligent. « Ça ne m'intéresse pas d'avoir des champs de maïs, les uns derrière les autres, et une fois que j'ai utilisé mon herbicide, j'ai mon maïs et je n'ai plus rien autour », avez-vous déclaré pour justifier votre opposition aux OGM. De tels propos sont non seulement regrettables mais affligeants et non dignes de l'instance devant laquelle ils ont été tenus.

Ignorez-vous que la seule variété transgénique de maïs autorisée en Europe –mais malheureusement interdite en France- permet de diminuer l'usage des insecticides puisqu'elle confère à la plante une résistance contre la pyrale ? Elle n'a donc aucun rapport avec les herbicides ! Tout comme d'ailleurs la seule variété de pomme de terre transgénique autorisée en Europe, un tubercule enrichi en amylopectine, l'un des deux composés de l'amidon. Monsieur le Ministre, réduire les OGM aux seuls OGM résistant aux herbicides est erroné et ne peut qu'alimenter des conversations de « Café du commerce », alors que dans le même temps, ni vous, ni aucun de vos prédécesseurs, n'avez eu la cohérence d'en interdire les importations.

Mais au-delà même de la question des OGM qui ne sont qu'une des réponses à des problématiques spécifiques, ce qui surtout m'afflige, c'est cette stigmatisation insupportable et continue du maïs, dont vous ne souhaitez visiblement pas avoir « des champs, les uns derrière les autres ». Or, le maïs n'étant cultivé que sur 11 % de la Surface Agricole Utile, ces « champs les uns derrière les autres », relèvent du fantasme.

F.N.P.S.M.S.

ARVALIS-
Institut du végétal

GERM-Services

AGPM-GIE

● A.G.P.M.

Association générale des producteurs de maïs
Siège social : 21, chemin de Pau 64121 Montardon
tél. + 33 (0) 5 59 12 67 00
fax. + 33 (0) 5 59 12 67 10

Site de Paris :
23-25 avenue de Neuilly, 75116 Paris
tél. + 33 (0) 1 47 23 48 32
fax. + 33 (0) 1 40 70 93 44

<http://www.maizeurop.com>
SIRET : 782 357 040 000 32
APE : 9411Z
TVA : FR59 782 357 040

Par contre, si le maïs progresse sur tous les continents, sans exception, ce n'est pas le fruit du hasard, n'en déplaise à ses détracteurs. Comme le souligne Sylvie Brunel, géographe et professeur à la Sorbonne, il n'existe pas d'autres plantes permettant de mieux répondre aux défis du développement durable que le maïs, notamment en raison de sa photosynthèse exceptionnellement performante. « Chaque tonne de maïs produite par hectare libère 1,5 tonne d'oxygène en consommant 1,5 tonne d'oxyde de carbone », rappelle-t-elle dans son dernier ouvrage « Géographie amoureuse du maïs ». Le maïs est aussi une des rares plantes à pouvoir valoriser des sols médiocres, dès lors qu'elle dispose de soleil et d'eau. En outre, il représente un îlot de biodiversité offrant au cœur de la saison la plus chaude, alors que tout est sec et souffrant, un espace privilégié aux coccinelles, aux chrysopes, aux punaises orius et autres auxiliaires utiles. Par ailleurs, avec un indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) de seulement 1,9, le maïs est de loin la plante qui nécessite le moins de traitements sanitaires. Enfin, par ses rendements de haut niveau, le maïs est un fournisseur majeur de protéines pour l'alimentation animale française ainsi qu'une source de biomasse particulièrement efficace pour la production de biogaz.

Et ce n'est pas tout. L'apport économique de ces « champs, les uns derrière les autres », est considérable. A l'heure du redressement économique, la France devrait-elle se passer des 1,70 milliard d'euros que rapportent à la balance commerciale les exportations de maïs grain ? A ce chiffre, il faut aussi ajouter les 485 millions d'euros provenant des exportations de maïs semence et les 140 millions de celles de maïs doux. Bref, ce sont 2,3 milliards d'euros que la filière maïs rapporte à l'économie française, soit l'équivalent de 35 Airbus A320 par an ! Ce sont aussi ces « champs, les uns derrière les autres », qui garantissent à la production laitière son autonomie en fourrage. Conscients de l'apport essentiel du maïs, nos producteurs l'ont baptisé « l'assurance fourrage ». Enfin, que seraient toutes ces petites et moyennes exploitations sans l'apport essentiel que leur garantit la productivité du maïs ?

Alors, en attendant que la « révolution de l'agroécologie », selon vos propres mots et dont vous défendez à priori les vertus, nourrisse son monde, comprenez, Monsieur le Ministre, que le débat ne s'enrichit pas en stigmatisant une plante et au-delà les maïsiculteurs, leurs filières et leurs territoires. Le maïs, faut-il vous en convaincre, mérite beaucoup mieux que des propos réducteurs et simplistes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christophe TERRAIN', written over a diagonal line that extends from the top right towards the bottom left.

Christophe TERRAIN